



Mon ex veut me prendre la garde

Par **soniahag**, le **22/03/2018** à **18:20**

bonjour, je me permets de vous écrire afin de vous demander un renseignement. En effet, je suis séparée depuis 9 ans de mon ex compagnon (nous n'étions pas mariés), nous avons eu 2 enfants de 11 et 8 ans dont un qu'il n'a reconnu qu'il y a 4 ans et demandé un droit de visite il y a 3 ans dont je ne me suis pas opposé. Depuis notre séparation il y a eu beaucoup de conflits mais je ne vais pas rentrer dans les détails car je ne suis pas là pour dénigrer, il voit très peu ses enfants car il veut les prendre que pendant les vacances cela n'est pas officiel car le jugement que nous avons est sur un droit de visite normal. Il me menace régulièrement de demander la garde des enfants pour des raisons comme des poux à l'école mais récemment il a téléphoné car ma fille a baissé sa moyenne à l'école à 11.80 et qu'elle a eu une punition et l'a menacé de la placer en internat près de chez lui à 1h d'ici sans mon consentement si elle ne remonte pas sa moyenne à plus de 14 qu'il ne veut pas qu'elle devienne une CASSOS comme il dit et il veut en conséquence demander la garde des enfants. Je tiens à préciser que mes enfants n'ont pas envie de vivre chez lui et ils stressent chaque fois qu'ils y vont car il les dispute tout le temps, et les menace, ils sont inspectés de la tête aux pieds dès qu'ils arrivent et ils menacent à chaque fois de ne pas me les ramener. Je voulais savoir si il a le droit de me forcer à les inscrire dans un internat privé loin de chez moi et si oui il pourrait obtenir la garde pour ces raisons. Je vous remercie par avance pour vos réponses. Merci beaucoup. svp pas de réponses de jugement merci

Par **soniahag**, le **26/03/2018** à **08:41**

personne pour me répondre

Par **cocotte1003**, le **26/03/2018** à **17:16**

Bonjour, ne vous inquiétez pas. Pour obtenir un changement d'école sans votre accord, il va falloir qu'il saisisse le tribunal avec un motif valable et ce n'est pas avec la moyenne qu'à votre enfant qu'il va obtenir l'autorisation. Votre enfant peut 11 ans pourra, à votre demande, être entendu par le juge pour donner son avis que le juge suivra très probablement. Attention un droit de visite reste un droit pas une obligation si le papa ne veut pas les prendre, il est dans son droit, tacher de garder les preuves du fait qu'il ne les prend pas cela vous aidera devant le juge à obtenir une augmentation de pension, cordialement

Par **jos38**, le **26/03/2018** à **17:42**

bonsoir. et les poux n'ont rien à faire dans cette histoire : ma fille en a toujours attrapé à l'école et mon fils, non! ça n'a rien à voir avec la propreté ou la négligence

Par **soniahag**, le **26/03/2018** à **17:46**

merci beaucoup